

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20241212-2024-088-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2024

Publication : 16/12/2024

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	24	28
Date de la convocation		
05/12/2024		
Date d'affichage		
05/12/2024		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**

du Conseil de la COMMUNAUTE DE  
COMMUNES du

"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"

Séance du jeudi 12 décembre 2024 (20h)

**À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY**

L'an deux mil vingt quatre  
et le douze décembre à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président

**Etaient présents :** JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GERVAIS Christian (Croizet/Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), DAVID Blandine, DOTTO Luc, ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Benabdallah (REGNY), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent, PRAST Lionel (St Just la Pendue), PERRIN Gérald (St Priest la Roche), DADOLLE Aurélien, GEAY Dominique, PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

**Excusés ayant donné pouvoir :** FESSY Véronique (Pradines) a donné pouvoir à BRUN Charles (Pradines), MONTEL Fabienne (Régny) a donné pouvoir à LAIADI Benabdallah (REGNY), MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir à GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), BERT Pascal (Vendranges) a donné pouvoir à CAPITAN Jean-Paul (Cordelle)

**Excusés :** CHATRE Philippe (Cordelle), BROSSETTE Maryline (St Victor sur Rhins)

**Délibération n° 2024-088-CC**

**Objet :** création d'un emploi non permanent en contrat de projet pour le poste de Cheffe de Projet « Transition Ecologique »

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

## Délibération n° 2024-088-CC

### **Objet : création d'un emploi non permanent en contrat de projet pour le poste de Cheffe de Projet « Transition Ecologique »**

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-24

Vu le décret 88-145 modifié,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

#### **Le Président informe l'assemblée :**

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour mener à, bien le projet suivant : mettre en œuvre et animer le Plan Climat Air Energie (PCAET) volontaire qui permet de définir la politique et es programmes d'actions énergétiques et climatiques de la CoPLER.

#### **Le Président propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi non permanent d'ingénieur, à temps complet, à compter du 6 janvier 2025, relevant de la catégorie hiérarchique A , afin de mener à bien le projet.

Cet emploi est créé pour une durée d'un an, renouvelable deux fois.

L'agent recruté sur cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Le déploiement de la transition écologique dans toutes les politiques de la CoPLER en assurant la cohérence et l'articulation entre les différents pôles
- L'animation et la mise en œuvre des actions du PCAET en transversalité avec les services de la CoPLER, et en concertation et partenariat avec les acteurs du territoire.
- Le portage des politiques de l'habitat et des mobilités qui s'inscrivent dans la transition écologique, dans le cadre de compétences partagées avec les communes, le conseil régional, le conseil départemental, etc...
- L'amélioration de la connaissance sur la biodiversité et sa préservation
- L'accompagnement à la transition énergétique en lien avec les partenaires départementaux tels que l'ALEC 42 et le SIEL

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

## Délibération n° 2024-088-CC

### **Objet : création d'un emploi non permanent en contrat de projet pour le poste de Cheffe de Projet « Transition Ecologique »**

L'agent sera recruté dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 611. Cette rémunération a été fixée selon les modalités de l'article 1-2 du décret 88-145 à savoir les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience professionnelle.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** ces propositions,
- **D'ACCEPTER** la modification du tableau des emplois et des effectifs,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges, au budget de 2025, au titre du chapitre 12.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

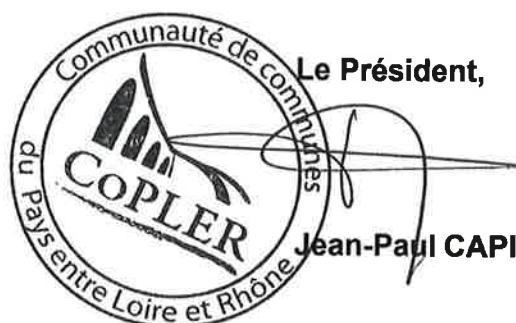
Fait à Saint-Symphorien de Lay,  
Le 12/12/2024

Le secrétaire de séance,

Vincent GRIVOT

Le Président,

Jean-Paul CAPITAN



Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

